

## Rapport de réunion du conseil communal du 30.09.2020

**Présents** : Roger BEISSEL, bourgmestre ; Marcel MOUSEL, Carlo RAUS, échevins ; Claude AREND, Guy BINGEN, Yves GAFFINET, Carlo HEUERTZ, Marc JACOBY, Claudio MONGELLI, Claude COURTOIS, conseillers.

**Excusé(e)** : Enza HOFFMANN-CARBONI

### Séance publique

#### Point 1 : Assermentation de M. Claude Courtois comme conseiller communal

Le bourgmestre procède à l'assermentation de monsieur Courtois comme nouveau conseiller communal en présence des autres membres du conseil communal et lui souhaite la bienvenue. Il tient à remercier également chaleureusement la conseillère sortante Madame Michèle Hansen-Houllard pour son travail et déplore qu'on a perdu une dame dans le conseil communal. Le maire profite aussi pour excuser ce soir madame Enza Hoffmann-Carboni qui est malade.

#### Point 2 : Approbation nouveau tableau de préséance conseil communal

Le bourgmestre précise qu'il faudra adapter le tableau de préséance du conseil communal suite au remplacement de la conseillère Hansen-Houllard par le nouveau conseiller Courtois. Ledit tableau est réglé d'après l'ordre d'ancienneté de service des conseillers.

Vote unanime.

Avant de passer au prochain point de l'ordre du jour, le bourgmestre demande encore d'ajouter le point suivant : « Demande d'ester en justice ». Il précise qu'un habitant de Aspelt a érigé des panneaux solaires sans autorisation communale et à un endroit non-autorisé. La commune lui a adressé un courrier pour régler l'affaire mais cette lettre est restée sans réaction jusqu'aujourd'hui. C'est pour cette raison que le collègue échevinal voudrait engager maintenant l'avocat pour suivre l'affaire.

Il demande si tout le monde vote pour l'ajout de ce point sur l'ordre du jour de la réunion : vote unanime. Ce point sera discuté à la fin de la séance.

#### Point 3 : Correspondance

- La journée commémorative sera célébrée dans notre commune le 17.10.2020.
- La commune a reçu une lettre du ministère de la culture nous affirmant que le château d'eau de Hellange est classé maintenant comme patrimoine national.
- Le 2.10.2020 à 14h30 sera donné le premier coup de pelle pour la construction de la nouvelle mairie et ceci en présence de madame la ministre Taina Bofferding.
- Les 2 prochaines dates pour les réunions du conseil communal sont fixées au 28.10 et au 25.11.20
- Le collège échevinal avait une entrevue au ministère de l'intérieur avec les représentants du ministère de l'intérieur et du ministère de l'environnement suite aux remarques formulées dans leurs avis concernant le PAG. Le point de discussion principale tournait

autour de la place à Aspelt sur laquelle se situe le terrain de football. Nous avons pu rajouter ce terrain maintenant dans le périmètre de construction après des explications détaillées.

- Le collège échevinal a discuté avec l'architecte qui s'occupe de l'aménagement du château d'Aspelt. Elle a été chargée maintenant de faire aussi des plans pour les bâtiments à côté appelés bâtiment B + C. Dans le bâtiment B (l'ancienne grange) on pourrait aménager une salle pour le Théâtre ou pour des Séances et dans le bâtiment encore à côté (bât. C) on envisage d'installer 2 gîtes. Dès réception de plans concrets une présentation dans un prochain conseil communal pourra être faite.
- Le collège échevinal s'est aussi réuni ensemble avec l'architecte et les représentants des Scouts pour réaménager le home des scouts. L'architecte pourra commencer maintenant avec les travaux envisagés.
- La commune a laissé faire une étude pour agrandir l'école et la maison relais : à l'heure actuelle un bureau d'études est en train d'estimer le volume nécessité pour les 20 prochaines années

#### Point 4 : Questions écrites au collège échevinal

##### Questions émanant de la LSAP:

##### a) Vun der Gemeng organiséiert Kueren

Während der grousser Vakanz ass de Buert mat de Kueren vun der Gemeng erauskomm.

Kuerz no den Umeldungen, ass e Schreiwes erausgaangen, dass verschidde Kueren ofgesot gi sinn respektiv reng online sinn (bis den 31.12.2020).

- Wéi eng Kueren sinn nëmmen online
- Wéi eng Kueren sinn komplett ofgesot ginn?
- Wéi eng Kueren kenne "normal" stattfannen?
- Wéi ass et zu deenen eenzelnen Entscheedunge komm?
- Gëtt probéiert ee Maximum u Kueren nees sur place oft ze halen?

Le bourgmestre répond qu'il n'y a pas de cours annulés ! Zumba et Yoga ont lieu en ligne et le reste des cours est dispensé normalement sur place. Ceci est dû aux prescriptions sanitaires du ministère de la Santé lesquelles nous appliquons jusqu'au 31.12.2020.

##### b) Clôture beim Chalet zu Uespelt am Bësch Seitert

Am Seitert ronderëm de Chalet ass eng Clôture opgeriicht ginn:

- Firwat ass dës Clôture gebaut ginn?
- Bleift den Accès fir de Publik weider méiglech oder gëtt dës Clôture zougespaart? (Am Moment ass se net zougespaart!)
- Wār et hei net sënnvoll, een uerdentlecht Reglement opzestellen (wéi z.B op de Spillplazen), mat Auerzäiten souwéi erlaabten a verbuedenen Aktivitéiten?

La réponse du bourgmestre est la suivante : ce lieu a été aménagé et financé par l'administration de l'environnement ensemble avec nos gardes forestiers spécialement pour l'école, c.-à-d. pour les excursions dans la forêt des crèches, précoce et préscolaire. Le but est et restera éducatif, la place avec le chalet est prévue pour l'école. Nous craignons que, si nous permettons l'utilisation à des fins privées, nous connaissons le même sort que la commune de Weiler-la-Tour et on aura du vandalisme. L'utilisation conforme est difficile à contrôler. Mais

ceci dit, dans le passé et aussi dans le futur, personne de la commune ni du ministère n'interviendra pour verbaliser une personne qui s'assoit pour manger sa tartine et enlèvera par après son papier ou son déchet.

#### c) Parkplaz tëschent Helleng a Fréiseng

Op der Parkplaz tëschent Helleng a Fréiseng stinn ëmmer vill Camionen, Camionetten a Remorquen. Zum Deel läit och ëmmer nees vill Knascht do.

- Däerfen dës Gefierer do stoen?
- Wéi sinn allgemeng d'Regelen vu sou engem Parking laanscht enger Nationale?

Le maire informe l'assemblée que ceci relève clairement de la compétence des Ponts & Chaussées. C'est leur terrain et ils ont dans le temps fait une convention avec la firme qui est reconnaissable sur les photos annexées à la question. Donc c'est aussi le problème des P&Ch. et leur responsabilité de nettoyer et d'entretenir le parking. C'est toujours le code de la route qui compte pour les parkings qui se trouvent le long d'une route nationale.

#### d) Sport: D'Vestiären an de Sportshalen

Mär kruten zougedroen, dass bei sportlechen Kompetitiounen weder d'Vestiären nach d'Duschen däerfe genotzt ginn. Bei den Duschen kann een dat nach verstoen, bei den Vestiären éischer manner.

- Mat wéi enger Begrënnung bleiwen d'Vestiären zou?
- Bleift et dobäi, dass weder d'Vestiären nach Duschen däerfe an noer Zukunft genotzt ginn?

Monsieur Beissel réplique que les prescriptions sanitaires nous obligent actuellement, au moins jusqu'au 31.12.2020, de respecter la distance de 2M entre chaque utilisateur d'un vestiaire respectivement d'une douche etc. Nous ne faisons rien d'autre que de respecter scrupuleusement les recommandations du ministère de la santé, d'ailleurs comme beaucoup d'autres communes également, et cela nous intéresse pas ce que la FLF décide p.ex. pour leurs vestiaires et douches etc. Mais puisque le Football se joue dans notre hall sportif, qui est principalement destiné aux enfants scolaires, nous ne pouvons pas risquer une pandémie dans l'enceinte scolaire avec l'obligation de fermer ensuite tous les bâtiments scolaires y compris le hall sportif. Le hall sportif est d'abord réservé au sport scolaire, et les associations et clubs ont l'autorisation de l'utiliser en dehors des heures scolaires mais en respectant les consignes.

#### e) Sport: Fussballsterrain

An engem Bréif vun der FLF (vum 23.9.2020) gëtt den Terrain als geféierlech fir d'Spiller klasséiert. Et däerf awer nach drop gespilt ginn.

- Wéi eng Moossnamen ginn elo ergraff fir dësen Terrain nees a Stand ze setzen.
- Firwat ass den Terrain iwwert de Summer net genat ginn?

Le bourgmestre cite le budget ordinaire et extraordinaire 2020 en relation avec les dépenses pour le terrain de football et fait remarquer que summa summarum un investissement total de plusieurs centaines de milliers d'euros seront dépensés cette année

En plus nos ouvriers communaux, ensemble avec la firme Proactif, ont commencé hier à damer le terrain de football pour le mettre en forme pour les prochaines compétitions, après avoir travaillé pendant tout l'été sur le terrain, p.ex. même pour enlever les mauvaises herbes ! Afin

d'aménager ce terrain comme il le faut, nous devons le décaler de 2M de devant vers l'arrière car en dessous du terrain se trouve de la pure roche ! C'est pour cette raison que le collègue échevinal avait un rv dans le ministère de l'intérieur pour demander de nous agrandir le périmètre de construction du PAG pour pouvoir aménager encore un 2<sup>e</sup> terrain à côté et d'éviter de devoir décaler le terrain existant de 2M. C'est un problème qui existe depuis 20 ans mais nous n'avons jamais pu trouver une solution puisque le périmètre de construction était limité.

La raison pourquoi pendant l'été le terrain n'a pas été irriguée d'eau est toute simple : par une température au-dessus de 30° cela n'a aucun sens d'irriguer le terrain de football car  $\frac{2}{3}$  de l'eau s'évapore après 10 min. Nous consommons 20.000 litres par heure si nous irriguons le terrain de football à Aspelt. Cela revient à la consommation de tout le village d'Aspelt dans 1 heure lors d'un peak de consommation ! Donc nos ouvriers ont irrigué le terrain pendant la nuit 2 semaines avant le championnat et ont travaillé beaucoup d'heures sur et autour du terrain juste avant le championnat. Car 1 semaine plus tôt le travail aurait été inutile et n'aurait rien changé à l'état du terrain. Puisque nous avons de la roche en-dessous. D'autres communes n'ont pas cette contrainte, ce qui fait que leur terrain est bien vert.

#### f) Bussen am Schumanswee zu Fréiseng

Et kënt ëmmer nees fir, dass Bussen duerch den Schumanswee zu Fréiseng fueren: z.B den 304 mat Terminus Fréiseng Kräizung benotzt dës Strooss fir d'Kéier ze maachen. Och Camionen verrennen sech nach ëmmer an dës Strooss.

- Kéint de Schäfferot bei der CFL intervenéieren fir dass keng Busse méi duerch dës schmuel Strooss fueren?
- Wäer et méiglech, dës Strooss op 3,5 Tonnen ze begrenzen, sou hätten weder Camionen nach Bussen eppes hei verluer.

Monsieur Beissel explique que ce n'est pas le rôle de la commune de donner des ordres à la CFL où et comment leurs buses doivent tourner. Si un bus a le malheur d'être coincé dans cette ruelle, et bien il n'empruntera plus cette rue pour faire demi-tour. Nous ne pouvons et ne voulons pas leur interdire d'emprunter aussi « le Schumanswee », ni de limiter l'utilisation à des engins en-dessous de 3,5 tonnes.

#### g) Maison Relais: Transfert op Aktivitéiten vun externen Acteuren

D'Maison Relais iwwerhëlt den Transfert vu Kanner fir u verschiddenen Aktivitéiten vun externen Acteuren deelzehuelen, wéi Musek Kueren oder Trainingen. Dëst Joer gëtt dësen Service awer réischt ab dem 1. Oktober ugebueden, mat der Begrënnung dass et aus organisatoresche Grënn net éischter méiglech ass. Leider kënnen verschidden Kanner dowéinst net un dësen Aktivitéiten deel huelen.

- Wat ännert sech ab dem 1. Oktober, dass ab dann dës Trajeten méiglech sinn?
- Firwat also net schon ab dem 15. September?
- Ass de Schäfferot gewëllt dësen Service bei der nächster Rentrée ab dem éischten Schouldag ze garantéieren?

Le bourgmestre fait remarquer que 2020 n'est pas une année normale et que nous n'étions même pas sûr de pouvoir faire la rentrée scolaire le 15 septembre. En sus, dans le prochain conseil communal nous devons encore voter toutes ces conventions qui seront signées avec les différentes associations lesquelles accueillent les enfants après la maison relais pour les

amener dans les cours. Parce que ces associations prennent en charge et sont responsables pour les enfants.

Il explique qu'il avait donné le conseil à l'école de musique de faire la reprise des cours seulement 1 semaine après la rentrée scolaire. Nous ne pouvions pas attendre du personnel de l'école et des encadrants que le 1<sup>er</sup> jour de l'école tout fonctionne déjà à 100%. Cette année on exécuté 1 tâche après l'autre, espérons que l'année prochaine fonctionnera de nouveau normalement et que l'école et chaque autre activité reprendra le 15 septembre.

#### h) [Feldwee hannert der Gëll](#)

[Den Zoustand vun Feldwee hannert der Gëll huet sech nach emol verschlechtert. D'LSAP huet am Gemengerot vum September 2018 schon emol op de schlechten Zoustand hei higewisen.](#)

- [Ass et méiglech, wéinstens eng temporaire Léisung ze fannen fir d'Rëss zouzemaachen? Dës Rëss sinn net nëmmen fir Vëlofuerer geféierlech mä zum Deel och fir Foussgänger.](#)

#### Yves Gaffinet Guy Bingen

Monsieur Beissel souligne que ce n'est pas le seul chemin rural qui a été affectée par la grande chaleur cette année et se trouve dans un tel état, mais tous nos chemins de la commune sont dans un mauvais état. Dans le temps, quand on a déjà discuté une fois cette problématique, on pensait pouvoir réparer les crevasses et trous tout simplement avec du goudron. Mais cela ne tient pas et il faudra trouver une solution globale efficace et durable. Cela va devenir un projet de taille plus importante pour remettre en bon état tous les chemins. Nous avons déjà entamé des discussions avec des techniciens, et dès qu'on trouvera une solution on la mènera à bien.

#### [Questions émanant de la CSV:](#)

##### [1. Schwemm zu Réiser \(SPIC\)](#)

[Covid-Pandemie ass \(anscheinend\) responsabel dofir, dat eis Schoulkanner net méi kënnen op Réiser schwamme goen. An dat obwuel d'Schoulschwammen an den Nopeschgemenge Käl, Beetebuerg oder och nach Diddeleng weider méiglech ass. Kënnt Dir eis dës Entscheidung explizéieren ? Wéi ass et duerzou komm? Wéi laang soll dëse Verbuet bestoe bleiwen? Si Mesure geplangt fir dass d'Kanner méiglechst séier erëm kënnen schwamme goen?](#)

Le bourgmestre répond qu'il est toujours possible d'aller nager, mais à cause de la pandémie il faut respecter une distance de 2M lors de la prise de douche et entre les sèche-cheveux. Cependant ceci s'est avéré impossible et on l'a seulement remarqué au moment de la rentrée scolaire. Puisque la météo était encore favorable à cette époque, on a décidé de laisser tomber de sécher les cheveux après la natation, mais alors de nombreux parents étaient indignés et ont décidé pas de séchage des cheveux, pas de natation ! Jamais la piscine a été fermée, mais les gens ne voulaient plus s'y rendre sans avoir la possibilité de sécher les cheveux, contrairement à la commune de Dudelange p.ex. où ils avaient le même problème et où ils ont trouvé aussi seulement récemment une solution comme le SPIC. Monsieur Beissel vient de parler encore aujourd'hui avec le président du SPIC, la situation est très claire maintenant : un maximum de 40 écoliers peut s'y rendre. Les comités d'écoles sont au courant et eux ils élaborent leur plan comment ils vont régler cette affaire. Il appartient à chacun de s'organiser, mais la piscine est ouverte, les sèche-cheveux fonctionnent, il y a même des sèche-cheveux individuels. A aucun moment la piscine a été fermée officiellement, mais puisque les gens ont

fait la panique à un certain moment et ont formulé des réclamations, le ministère de l'éducation national a décidé de supprimer les cours de natation de l'école.

## 2. Terrain Uespelt a Sportshal Fréiseng

De Foussballterrain zu Uespelt, dat huet och d'FLF an engem rezente Schreiwes confirméiert, ass net an dem beschten Zoustand. Wien ass elo fir den Ënnerhalt zoustänneg a wéi gedenkt Dir do Remedur ze schafen?

Le bourgmestre rappelle les déclarations de tout à l'heure. La commune s'occupera dorénavant de l'entretien du terrain, mais il revient au club de football de tirer soi-même les différents traits et marquages. Il a été convenu qu'ils nous donnent régulièrement la liste des prochains tournois, mais à ce jour nous attendons toujours la première liste d'eux !

Och gouf et a leschter Zäit erëm Fäll vu Vandalismus um Fussballterrain. Kënn Dir eis heizou wieder Prezisioune gi wéi do de Stand ass? Wat ass geplangt fir dës Fäll vu Vandalismus an Zukunft ze ënnerbannen?

Le maire dit qu'on installera maintenant des caméras ! Et sur demande du club de football, le terrain ainsi que parking ont déjà été fermés avec une clôture, néanmoins il reste toujours des intrus qui trouvent encore un trou pour accéder au terrain. Pendant le confinement au printemps même une vingtaine de joueurs avec des plaques de voitures étrangères ont trouvé le chemin vers Aspelt pour profiter de notre terrain de football. On espère qu'avec des caméras la situation s'améliorera.

Et freet eis, dat d'Sportshal zu Fréiseng anscheinend gutt ausgelaascht ass. Wier et méiglech, eng Kopie vun dem Programm pro Woch ze kréien? Mir wëllen och drun erënneren, speziell elo wou Dir geschwënn ufänkt um Budget ze schaffen, dat et e Versuch wäert ass, d'Veräiner méi ze responsabiliséieren an hinne fräien Zoutrëtt ze ginn. De Portier misst dann net ëmmer no den "offiziellen" Aarbechtszäiten op der Platz present sinn. Domat wier et da sécher méiglech, un de Fonctionnementskäschten ze schrauwen. Allerdéngs wier eng Zort Permanence vum Personal néideg. Ginn et Iwwerleeungen vun Ärer Säit aus an dës Richtung?

An dem Kader wëlle mer och froen, wéi vill Iwwerstonnen an de leschten 12 Méint vum

Personal vun der Sportshal agereecht goufen?

Claude Arend Marc Jacoby Claude Courtois

Monsieur Beissel répond que pendant les 12 derniers mois, 2 heures supplémentaires ont été prestés par le personnel du hall sportif. Donc le collègue échevinal ne voit pas le besoin de changer quelque chose dans l'organisation du fonctionnement du hall sportif, voire de diminuer les heures de travail des portiers, ni l'utilité de distribuer à quelqu'un toutes les semaines un plan d'occupation du hall sportif, puisque ceci change régulièrement à cause d'une certaine flexibilité des clubs.

Justement, en revenant au thème du vandalisme éventuel, il est aussi important que nos portiers soient présents et font leurs tournées de contrôle régulières.

En plus, actuellement, à cause de la crise sanitaire, il n'est pas permis aux parents d'accompagner leurs enfants à l'enceinte du hall sportif, et il est parfois nécessaire que le portier les remette en place s'ils ne respectent pas les ordres.

Pareillement il faut admettre que les associations n'ont pas toujours la discipline nécessaire et il s'avère utile que le portier fasse encore une fois sa tournée de contrôle pour fermer tout, car les installations sont trop précieuses pour ne pas fermer les portes le soir.

Finalement il reste à dire que les enfants qui fréquentent l'école de la musique viennent du lundi au samedi dans le hall sportif. Vu la pandémie et que les parents n'ont pas le droit de rentrer dans l'enceinte du hall sportif, on a trouvé un arrangement avec l'UGDA que les enfants qui ont fini un cours et doivent attendre le début d'un autre cours peuvent patienter dans une sorte de salle d'attente. Notre portier passe de temps en temps pour voir si tout est en ordre et s'occupe des enfants.

C'est pour toutes ces raisons que le collège échevinal a décidé de ne rien changer à la situation actuelle du hall sportif et ne donnera pas accès libre aux associations et aux gens.

### **Point 5 : Approbation acte de vente – consorts Spigarelli**

Le bourgmestre fait savoir que la commune a acquis la parcelle sise à Frisange, inscrite au cadastre de la Commune de Frisange, section B de Frisange, n°1296/3269, lieu-dit « Kinnekswee », place voirie, d'une contenance de 37 centiares des héritiers de feu de M. Egidio Spigarelli dans l'intérêt d'utilité publique.

Vote : unanime.

### **Point 6 : Approbation convention de vente Matgé-Kremer**

Monsieur Beissel informe les conseillers que la commune a acquis une partie d'un terrain sis à Hellange, inscrit au cadastre de la Commune de Frisange, section C de Hellange, n°380/3322 au lieu-dit « Schoulstrooss », place d'une contenance approximative de 4,62 ares dans l'intérêt d'utilité publique.

Vote unanime.

### **Point 7 : Approbation convention entre parties avec M. Georges Friederich**

Monsieur le bourgmestre informe les conseillers que dans le cadre du réaménagement de la « Péiter vun Uespelt-Strooss » à Aspelt, la commune a signé une convention avec M. Friederich. Il donne des explications détaillées avant de passer au vote.

Le conseil communal décide d'approuver ce point de l'ordre du jour unanimement.

### **Point 8 : Approbation contrats de fermage**

Monsieur Beissel cite les différents terrains dont la commune est propriétaire et qu'elle propose de mettre à la disposition de M. Marc Gouden de Aspelt, M. Georges Friederich de Aspelt, M. Edmond Trausch de Hellange, M. Laurent Holtzem de Hellange et Mme Anouk Kauffmann de Altwies sous condition qu'ils s'occupent de l'entretien régulier desdits terrain. Les contrats de

fermage y relatifs fixent une limitation de durée d'un an avec tacite reconduction d'année en année.

Vote unanime.

### **Point 9 : Création article budgétaire – location hall agricole**

Monsieur Beissel explique que pendant les travaux de réaménagement de l'atelier communal à Hellange, un dépôt sera nécessaire pour mettre principalement à l'abri le parc automobile communal, machines et outils divers et que le dépôt servira également comme entrepôt de matériel nécessaire pour la rénovation du château d'Aspelt. Il dit que la commune de Frisange ne dispose pas d'un local adéquat et que M. Alex Schmit de Junglinster est d'accord pour louer à la commune de Frisange son hall agricole à Aspelt au lieu-dit « Krokelschaff-Strooss » en tant que dépôt communal. Vu que cette dépense n'était pas prévue lors de l'établissement du budget 2020, il faudra donc procéder à la création d'un nouvel article budgétaire n°3/627/611120/99001 « location hall agricole » et le doter du montant de 18.000€. Cette dépense supplémentaire sera financée par le boni du compte de l'exercice 2020.

Vote unanime.

### **Point 10 : Approbation contrat de bail avec M. Alex Schmit**

Monsieur Beissel renvoi au point de l'ordre du jour ci-avant selon lequel la commune loue de M. Alex Schmit de Junglinster son hall agricole sis sur la parcelle cadastrale n°1543/4915, Commune de Frisange, section A d'Aspelt au lieu-dit « Krokelschaff-Strooss ».

Vote unanime.

### **Point 11 : Approbation programme chemins ruraux 2020**

L'échevin Marcel Mousel présente le devis de l'ASTA portant sur la mise en état du chemin rural au lieu-dit « Fraebësch » à Hellange pour un montant total de 46.000€ TTC. Considérant que le budget voté et approuvé de l'exercice 2020 prévoit dans son article 4/411/221313/20002 « Travaux chemins ruraux, programme 2020 » un crédit de 50.000€, le bourgmestre demande au conseillers l'approbation de ces travaux et de charger l'ASTA pour les faire exécuter.

Vote unanime.

### **Point 12 : Approbation devis supplémentaire Rénovation château Aspelt et place « Péiter vun Uespelt » pour aménagement d'un poste de transfo MT**

Monsieur Beissel présente le devis dressé par le service technique de la commune qui s'élève à 400.000€ TTC. Il explique qu'il s'avère nécessaire de procéder au remplacement de l'ancienne tour « Creos » existante et que cette dépense n'était pas prévue dans le devis initial. Il faudra prévoir les liquidités nécessaires lors de l'établissement du budget de l'exercice 2021.

Vote unanime.

### **Point 13 : Approbation devis « Participation Communale relative à la mise en place d'un réseau fibre optique à Frisange »**

Monsieur Beissel présente le devis estimatif portant sur le montant de 160.000€ TTC, établi par le service technique de la commune. Considérant que le budget voté et approuvé de l'exercice 2020 prévoit dans son article 4/624/221313/20006 « Participation communale relative à la mise en place d'un réseau fibre optique à Frisange » un crédit de 160.000€, le bourgmestre demande au conseillers l'approbation de ces travaux.

Le maire précise que ce devis est le premier de toute une série ; au fur et mesure que la P&T avance avec ses chantiers, la commune est sollicitée pour participer financièrement. Celui-ci concerne maintenant la « Lëtzebuurgerstrooss » du carrefour direction Schlammestee, la rue « op der Gëll », « an de Gaalgen » et « Kinnekswee ».

Vote unanime.

### **Point 14 : Approbation devis « Participation Communale relative à la mise en place d'un réseau fibre optique à Aspelt »**

Monsieur Beissel présente le devis estimatif portant sur le montant de 34.000€ TTC, établi par le service technique de la commune. Ceci pour la rue « Fëlschdrefferstrooss ». Considérant que le budget voté et approuvé de l'exercice 2020 prévoit dans son article 4/624/221313/20016 « Participation communale relative à la mise en place d'un réseau fibre optique à Aspelt » un crédit de 34.000€, le bourgmestre demande au conseillers l'approbation de ces travaux.

Vote unanime.

### **Point 15: Approbation devis « Remplacement Eclairage public-op der Gëll-Frisange »**

Monsieur Beissel présente le devis estimatif portant sur le montant de 50.000€ TTC, établi par le service technique de la commune. Considérant que le budget voté et approuvé de l'exercice 2020 prévoit dans son article 4/624/222100/20007 « Remplacement éclairage public-op der Gëll-Frisange » un crédit de 50.000€, le bourgmestre demande au conseillers l'approbation de ces travaux.

Vu qu'avec la pose de la fibre optique on a de toute façon maintenant un chantier dans cette rue, la commune profite pour remplacer l'éclairage existant par des LED.

Vote unanime.

### **Point 16: Approbation devis « Tracteur tondeuse » et augmentation du crédit y relatif**

Monsieur Beissel présente le devis estimatif portant sur le montant de 55.000€ TTC, établi par le service technique de la commune, concernant l'acquisition d'un tracteur tondeuse, pour remplacer l'ancienne machine. Considérant que le budget voté et approuvé de l'exercice 2020 ne prévoit dans son article 4/627/223210/99023 « tracteur tondeuse » qu'un crédit de 45.000€, il faudra donc procéder à une augmentation du crédit budgétaire y relatif et financer cette

dépense supplémentaire par le boni du compte 2020. Le bourgmestre demande au conseillers l'approbation de ce point de l'ordre du jour.

Vote unanime.

### **Point 17: Approbation devis « Engin pour service hiver » et augmentation du crédit y relatif**

Monsieur Beissel présente le devis estimatif portant sur le montant de 275.000€ TTC, établi par le service technique de la commune, concernant l'acquisition d'un engin pour le service hiver, pour remplacer l'ancienne machine. Considérant que le budget voté et approuvé de l'exercice 2020 ne prévoit dans son article 4/627/223210/99022 « engin pour service hiver » qu'un crédit de 250.000€, il faudra donc procéder à une augmentation du crédit budgétaire y relatif et financer cette dépense supplémentaire par le boni du compte 2020. Le bourgmestre précise que l'engin sera également équipé d'un réservoir d'eau avec pompe pour travaux d'arrosage et de nettoyage pendant l'été. Il demande au conseillers l'approbation de ce point de l'ordre du jour.

Vote unanime.

### **Point 18: Approbation règlement temporaire de circulation**

Monsieur Beissel présente le règlement temporaire d'urgence de la circulation sur la rue « Hannert dem Duerf » à Aspelt plus précisément l'interdiction de stationner sur 2 emplacements devant la maison n°7, dans le cadre des travaux de rénovation de cette maison.

Il demande aux conseil communal d'approuver ce règlement temporaire d'urgence pris par le collège échevinal.

Vote unanime.

### **Point 19: Augmentation de crédits ordinaires**

Le maire présente aux conseillers le tableau des modifications budgétaires concernant les articles suivants :

|   |  |                                   |
|---|--|-----------------------------------|
| 3/242/612200/99002 Services d'entretien et réparation bâtiments   | renouvellement fenêtres                        | augmentation de 25.000 à 65.000 € |
| 3/910/615300/99001 Frais de téléphone (école)   | changement répartition factures                | augmentation de 4.000 à 14.000€   |
| 3/910/603500/99001 Fourniture consommables par équipement technique   | augmentation du nombre d'imprimantes à l'école | augmentation de 6.000 à 13.000€   |
| 3/120/603500/99002 Fourniture consommables techniques liés aux photocopieurs, imprimantes et machines de bureau | augmentation de la consommation                | augmentation de 17.000 à 20.000€  |

Les dépenses supplémentaires seront financées par le boni du compte 2020.

Il demande aux conseillers d'approuver les modifications budgétaires.

Vote unanime.

### **Point 20: Avis plan directeur sectoriel « décharges pour déchets inertes » (PSDDI)**

Le bourgmestre informe les conseillers que la commune a publié le projet d'abrogation du plan directeur sectoriel « décharges pour déchets inertes (PSDDI) » et que suite à la consultation publique aucune observation écrite n'a été présentée au collège échevinal dans les délais impartis par la loi.

Le conseil communal accepte unanimement le PSDDI.

### **Point 21: Présentation Plan pluriannuel financier (PPF) - 2020**

Le maire explique que c'est une prévision comment va évoluer la situation financière communale jusque l'année 2023. Avec la construction de la nouvelle mairie, la rénovation du château d'Aspelt et l'agrandissement de l'école et de la maison relais, la commune devra faire l'un ou l'autre emprunt dans les prochaines années.

Reste à préciser que pour ces prévisions on n'a pas encore tenu compte de l'impact de la crise sanitaire Covid19.

Avant de passer au dernier point de l'ordre du jour, le bourgmestre soumet au vote le point de l'ordre du jour ajouté au début de la séance, à savoir si la commune peut ester en justice concernant le non-respect d'une autorisation de construire.

Vote unanime.

### **Point 22: Questions orales au collège échevinal**

1) Question orale posée par la conseiller BINGEN :

Le trottoir dans la « Robert Schuman-Strooss » a enfin été remis en ordre, alors même pas 10 jours plus tard quelqu'un a fait de nouveau des trous dedans. Est-ce que cette firme n'aurait pas pu faire son raccordement plus tôt quand le trottoir était encore ouvert ? Un tel acte devrait être évité !

Le bourgmestre BEISSEL est d'accord avec lui, mais il souligne que c'est malheureusement parfois inévitable.

Le conseiller Bingen fait la remarque que prochainement, quand la P&T viendra faire la pose du réseau de la fibre optique dans la commune, le trottoir sera de nouveau ouvert, les 2 côtés, ou que des trous seront de nouveau faits tous les quelques mètres pour le raccordement. Suivent des discussions entre les conseillers.

2) Question orale posée par le conseiller GAFFINET :

Quand est-ce que les cartes pour la barrière du parc de recyclage à Hellange fonctionneront ? Pour le moment la porte s'ouvre tout simplement. Est-ce qu'il existe un calendrier ?

Monsieur BEISSEL répond qu'on terminera d'abord la rénovation de l'intérieur de l'atelier communal et puis on se chargera du prochain chantier.

3) Question orale posée par le conseiller GAFFINET :

Si une association voudrait organiser maintenant une manifestation un peu plus grande tout en respectant les règles de distanciation et pas plus que 10 personnes par table etc., est-ce que la commune l'acceptera ?

Monsieur BEISSEL répond en négatif : jusqu'au 31.12.2020 nous respectons les restrictions de la Santé, nous essayons de réduire tous les contacts possibles.

4) Question orale posée par le conseiller AREND :

Notre site internet n'est pas up-to-date et pas non plus très clair et userfriendly si on cherche une information. Au début, vous vous êtes donné beaucoup de mal pour le configurer et l'entretenir, mais avec le temps...

Le MAIRE lui répond qu'effectivement les derniers temps nous n'avons plus investi dans le site, et nous ne l'avons plus mis à jour, puisque cette année encore on aura un tout nouveau site internet, programmé aussi par le syndicat SIGI.

Monsieur AREND se félicite de cette bonne nouvelle.

Le bourgmestre lève la séance à 18h45 en rappelant la date du 28 octobre 2020 pour le prochain conseil communal.